

**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**



Original : **anglais**

Date : **22 juin 2007**

LA PRÉSIDENTE

Composée comme suit : **M. le juge Philippe Kirsch, Président**
Mme la juge Akua Kuenyehia, première vice-présidente
M. le juge René Blattmann, second vice-président

Greffier : **M. Bruno Cathala**

Public

Décision portant remplacement d'un juge de la Chambre préliminaire I

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno-Ocampo, Procureur
Mme Fatou Bensouda, procureur adjoint

**Le Bureau du conseil public pour la
Défense**

M^e Xavier-Jean Keïta

**Le Bureau de conseil public pour les
victimes**

Mme Paolina Massidda

Les représentants légaux des victimes

LA PRÉSIDENCE de la Cour pénale internationale (« la Cour »),

VU les décisions portant constitution de la Chambre préliminaire I (composée des juges Claude Jorda, Akua Kuenyehia et Sylvia Steiner) rendues par la Présidence le 23 juin 2004 et le 14 mars 2006¹,

VU la décision du juge Jorda de démissionner de ses fonctions à la Cour²,

VU la composition des Chambres préliminaires telle que prévue à l'article 39-2-b-iii du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (« le Statut »), en vertu duquel les fonctions de la Chambre préliminaire sont exercées par trois juges de la Section préliminaire ou par un seul juge de cette Section,

VU l'article 39-4 du Statut, en vertu duquel la Présidence peut provisoirement affecter un juge de la Section de première instance à la Section préliminaire, ou inversement, si elle estime que le travail de la Cour l'exige,

VU la règle 38 du Règlement de procédure et de preuve (« le Règlement »), prévoyant le remplacement des juges, ainsi que la norme 15 du Règlement de la Cour, en vertu de laquelle la Présidence est chargée du remplacement des juges,

PAR CES MOTIFS, DÉCIDE

- i) d'affecter provisoirement la juge Ušacka, qui est actuellement affectée à la Section de première instance³, à la Section préliminaire jusqu'à nouvel ordre,

¹ Décision portant constitution des Chambres préliminaires, ICC-Pres-01/04 et ICC-Pres-01/06.

² Communiqué de presse du 8 mai 2007, ICC-PIDS-PR-20070508-218_FR. La démission du juge Jorda prendra effet le 12 août 2007.

³ Conformément à la première session plénière des juges tenue en mars 2003 en application de la règle 4-1-b du Règlement.

- ii) d'affecter la juge Ušacka à la Chambre préliminaire I pour remplacer le juge Jorda à compter du 25 juin 2007, jusqu'à nouvel ordre, aux fins de procédures devant cette Chambre, et
- iii) que la Chambre préliminaire I sera composée comme suit :

Mme la juge Akua Kuenyehia

Mme la juge Anita Ušacka

Mme la juge Sylvia Steiner

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

M. le juge Philippe Kirsch
Président

Fait le 22 juin 2007
À La Haye (Pays-Bas)